



Mur-de-Barrez

CARLADEZ - AVEYRON



**SMICTOM**  
NORD AVEYRON

**ON A  
QUELQUE  
CHOSE À  
VOUS DIRE !**



**MODIFICATION DE LA COLLECTE  
DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE  
DE MUR-DE-BARREZ**

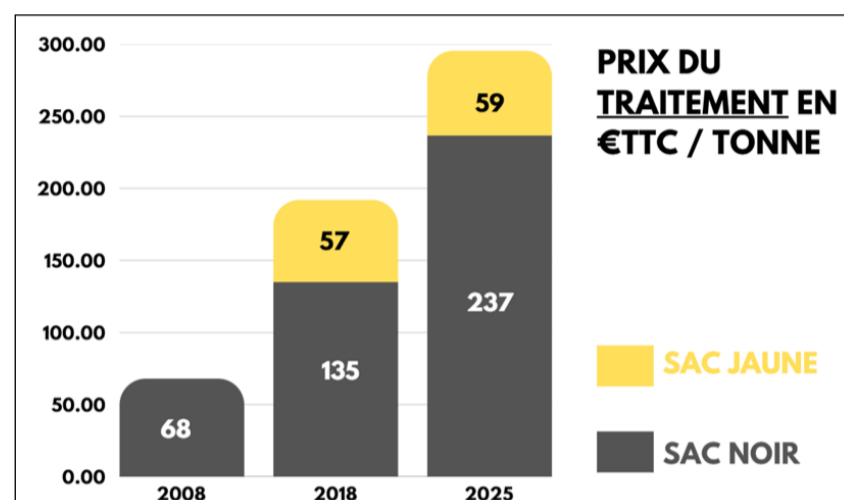


# BIENTÔT PRÈS DE CHEZ VOUS !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SMICTOM Nord Aveyron assure la compétence « collecte et traitement des déchets » sur le territoire de la communauté de communes Aubrac Carladez Viadène et de la communauté de communes Comtal Lot Truyère, soit un bassin de vie de 30 000 habitants.

En matière de déchets, les enjeux réglementaires sont en constante évolution et fixent des objectifs environnementaux de plus en plus élevés et contraignants financièrement.

C'est ainsi que les coûts de traitement des sacs noirs et des sacs jaunes ont été multipliés par plus de quatre en 15 ans passant de 68.00 € la tonne en 2008 à 295.48 €TTC la tonne au 1<sup>er</sup> janvier 2025.



Afin de faire face à ces enjeux réglementaires, à ces hausses du coût du traitement (non maîtrisable par le SMICTOM Nord Aveyron) ainsi qu'à des prix de carburant inégalés, les élus du syndicat ont pris des décisions stratégiques s'inscrivant dans une volonté affirmée de trouver le meilleur équilibre entre le coût, la qualité du service rendu et le respect de notre Environnement. Le SMICTOM Nord Aveyron a fait le choix dès 2018 d'optimiser son service de collecte en installant des colonnes aériennes et/ou enterrées.

Confortés par la pertinence financière et environnementale de ce nouveau mode de collecte, les élus du SMICTOM Nord Aveyron ont décidé de développer l'installation de ces colonnes à l'ensemble des communes de son territoire.

En octobre 2025, plusieurs communes, dont MUR-DE-BARREZ, seront donc concernées par un nouveau déploiement de colonnes aériennes pour les Ordures Ménagères et le Tri Sélectif en remplacement de conteneurs actuels.

Ce petit livret détaille l'ensemble des modifications à venir sur la commune de MUR-DE-BARREZ.

# ÇA VA SE PASSER COMMENT ?

À compter du mois d'octobre 2025



- ⇒ Les colonnes aériennes seront installées en remplacement des conteneurs, selon les détails annotés sur les plans joints au présent document.
- ⇒ Chacun aura la responsabilité d'utiliser ces colonnes aériennes dès leur mise en service.

## QUI EST CONCERNÉ ?

- ⇒ Vous êtes un particulier : si vous avez trouvé ce flyer dans votre boîte aux lettres, VOUS êtes concerné !
- ⇒ Vous êtes un professionnel : contactez-nous au 05 65 51 52 19 !







## SOMMAIRE...

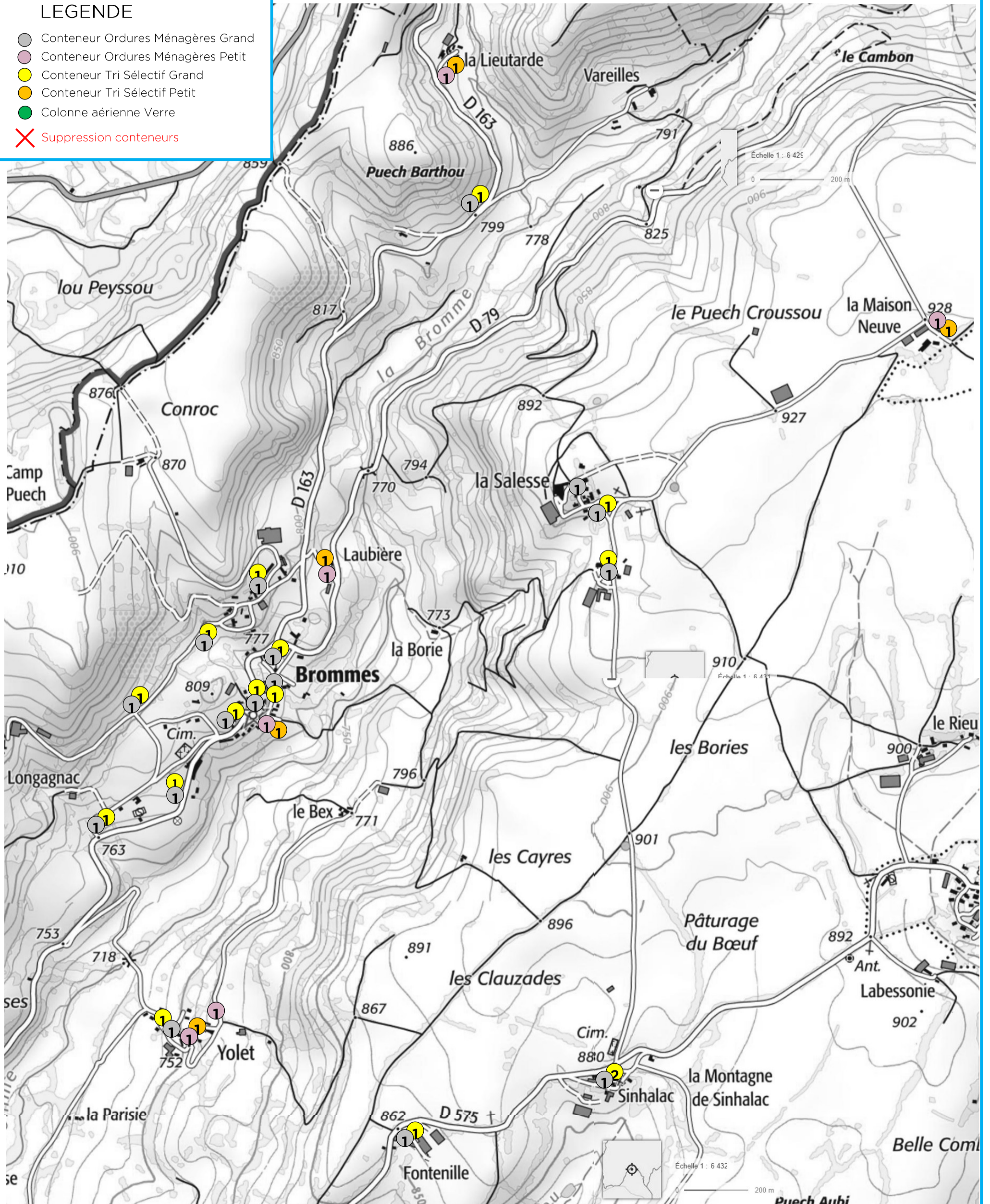
- ⇒ MUR-DE-BARREZ - PLAN GÉNÉRAL
- ⇒ MUR-DE-BARREZ- PARTIE NORD
- ⇒ MUR-DE-BARREZ - PARTIE SUD
- ⇒ MUR-DE-BARREZ- BOURG



# MUR-DE-BARREZ NORD : MOYENS DE COLLECTE INCHANGÉS

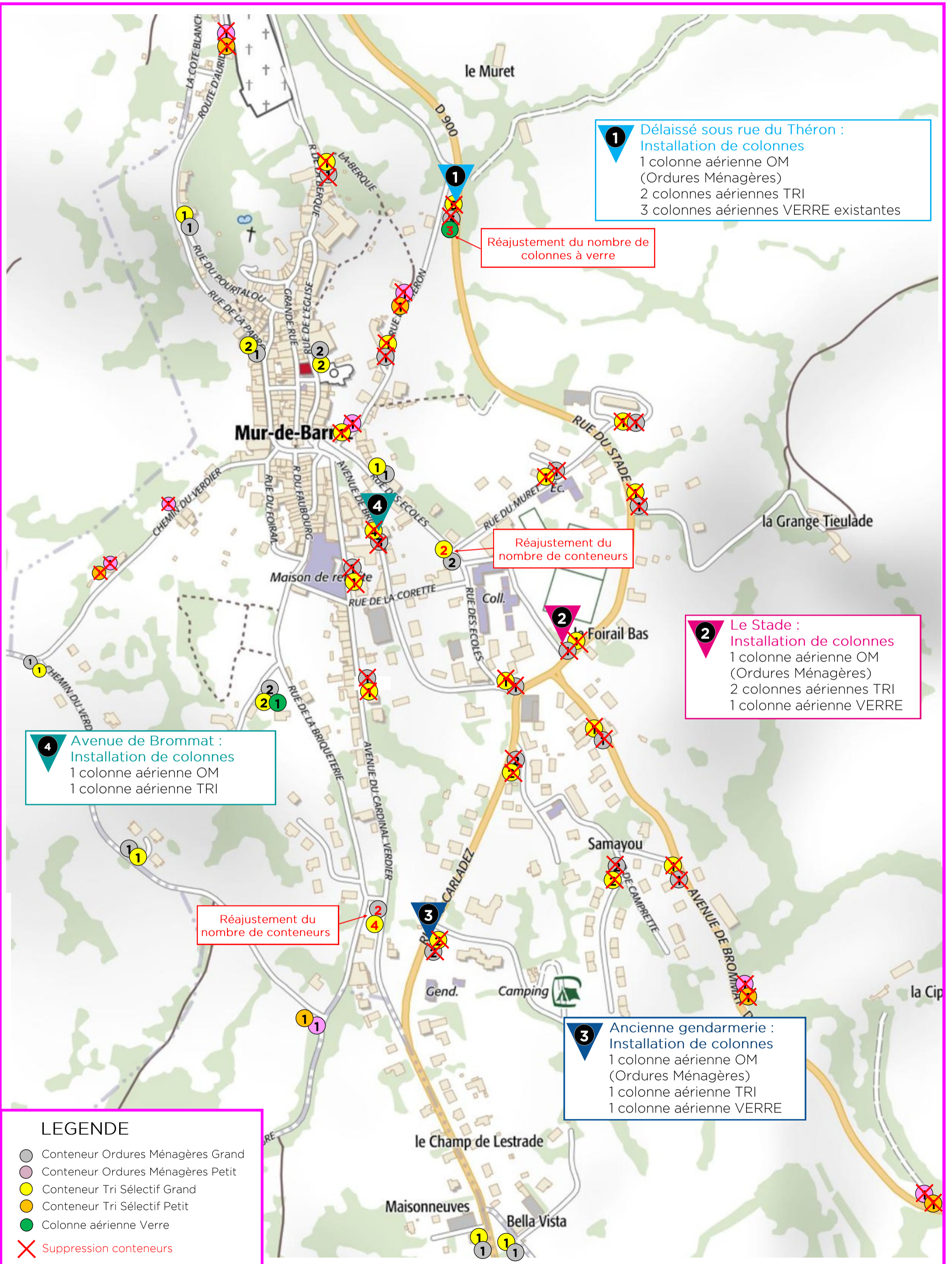
## LEGENDE

-  Conteneur Ordures Ménagères Grand
-  Conteneur Ordures Ménagères Petit
-  Conteneur Tri Sélectif Grand
-  Conteneur Tri Sélectif Petit
-  Colonne aérienne Verre
-  Suppression conteneurs





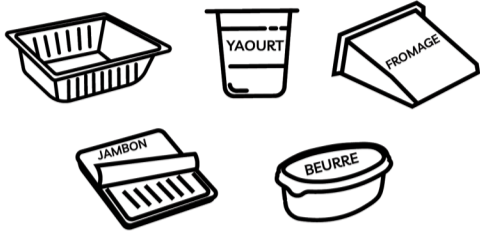
# MUR-DE-BARREZ BOURG : MODIFICATION DE COLLECTE



# TRIER...

## Tous les emballages en plastique

Tous les pots, boîtes, barquettes



Toutes les bouteilles, flacons, bidons, boîtes & tubes

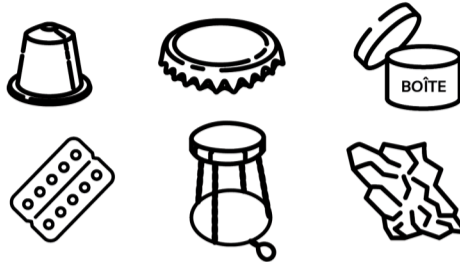


Tous les sacs, sachets & films plastique



## Tous les emballages en métal

Tous les bouchons, papier aluminium, blisters, capsules & opercules

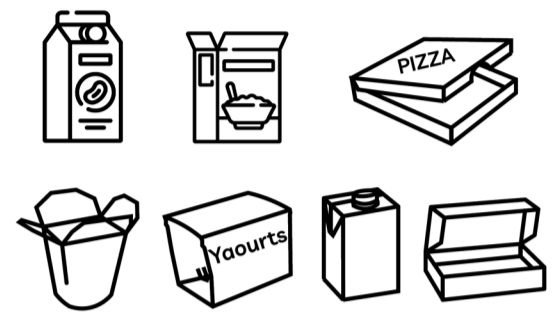


Toutes les boîtes, conserves, aérosols, canettes, sachets, tubes...



## Tous les emballages en carton

Tous les emballages en carton, cartonnets & briques alimentaires



## Tous les papiers

Tous les papiers : journaux, publicités, magazines, livres, cahiers, enveloppes, sacs, kraft...



Bien vider, ne pas laver et ne pas imbriquer les emballages



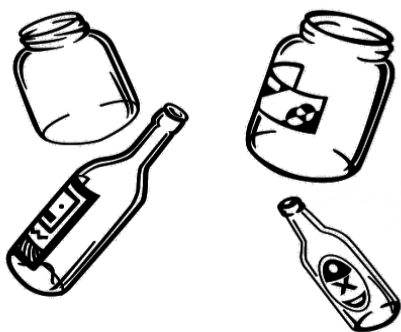
CITEO

Afin de ne pas encombrer les colonnes, merci d'apporter vos gros cartons à la déchetterie



SYDOM  
Aveyron

## Emballages en Verre



Sans bouchon ni couvercle  
Pas de vaisselle, ni de miroir ni de vitrage

# QUELLES SOLUTIONS POUR MES BIODÉCHETS ?

## Notre poubelle noire est trop lourde !

Avec un poids moyen de 187 kg par habitant et par an en Aveyron, la poubelle noire contient près de 68 kg de biodéchets qui pourraient être valorisés...



## La loi Anti-Gaspi

La loi Anti-Gaspi pour une Economie Circulaire, fixe au 1er janvier 2024 la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, ménages, administrations, ou professionnels. Il s'agit pour les collectivités de proposer aux usagers collectés par le service public un moyen de trier leurs biodéchets.

## Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Un biodéchet est un déchet biodégradable

- restes alimentaires : os, pain, reste d'assiette, arêtes de poisson, coquilles de crustacés...
- préparation de repas : épluchures, noyaux, coquilles d'oeufs, marc de café...
- petits déchets verts : bouquet de fleur, plante d'intérieur...



## OK compostage :

préparation de repas et petits déchets verts



## Habitants du SMICTOM Nord Aveyron, quelles solutions s'offrent à vous ?

Sac orange  
et/ou  
Compostage ?

- ➔ Pour pouvoir composter vos restes de préparation de repas, certains restes alimentaires et vos déchets verts, le SMICTOM Nord-Aveyron propose des composteurs de jardin individuels à des tarifs préférentiels. Vous avez le choix entre 3 modèles :

Composteur en bois 300 litres à 15€

Composteur en plastique 400 litres à 16€

Composteur en plastique 600 litres à 30€.

*Pour réserver votre composteur ou pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le SMICTOM Nord-Aveyron au 05.65.51.52.19*

- ➔ En complément au compostage et pour les usagers qui ne peuvent pas composter, le SYDOM Aveyron déploie progressivement une collecte de biodéchets en sacs orange. Ce dispositif expérimenté à ce jour sur plusieurs communes sera généralisé à tout le département à l'ouverture de l'installation KEREÀ à l'horizon 2026. Cette solution permettra de collecter les restes de préparation de repas, les petits déchets verts mais également certains restes alimentaires (os, viandes, poissons...) qui ne peuvent pas être déposés dans un composteur classique.

Cette nouvelle collecte constituera un complément au compostage déjà pratiqué par de nombreux habitants.





# LES HORAIRES DE VOS DÉCHETTERIES

## HORAIRES D'HIVER : DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ARGENCES EN AUBRAC	14h-17h30		9h-12h		14h-17h30	9h-12h
SOULAGES BONNEVAL	9h-12h		14h-17h30		9h-12h	14h-17h30
TAUSSAC	14h-16h30		9h-12h	9h-12h	14h-16h30	9h-12h
ENTRAYGUES	9h-12h		14h-17h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
ST AMANS DES COTS	14h-17h30			14h-17h30		9h-12h
LE NAYRAC	10h-12h		14h-16h			14h-17h30
ST CÔME D'OLT	10h-12h 14h-17h	14h-17h	10h-12h 14h-17h	14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
BOZOULS	10h-12h 14h-17h		10h-12h 14h-17h		10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h

## HORAIRES D'ÉTÉ : DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ARGENCES EN AUBRAC	14h-18h		9h-12h30		14h-18h	9h-12h30
SOULAGES BONNEVAL	9h-12h30		14h-18h		9h-12h30	14h-18h
TAUSSAC	14h-17h30		9h-12h	9h-12h	14h-17h30	9h-12h
ENTRAYGUES	9h-12h		14h-17h	14h-17h	9h-12h	14h-18h
ST AMANS DES COTS	14h-17h30			14h-17h30		9h-12h
LE NAYRAC	10h-12h		14h-16h			14h-17h30
ST COME D'OLT	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-17h
BOZOULS	9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h

# À LA DÉCHETTERIE ON Y JETTE...



**\*2 M3/SEMAINE DANS LA LIMITE DE 60 M3/AN**

\* Extrait du règlement intérieur applicable sur nos déchetteries. Consultable et téléchargeable sur notre site internet : [www.smictom-nord-aveyron.fr](http://www.smictom-nord-aveyron.fr)

### EN BENNES EN CAISSONS OU SUR PLATEFORME

 ENCOMBRANTS	 DÉCHETS VERTS	 MÉTAUX	 BOIS
 AMEUBLEMENT	 DÉBLAIS GRAVATS	 CARTONS	 TEXTILES CHAUSSURES
 PNEUS <p>Quantité limitée à 8 pneus/an (dont 2 pneus PL ou agraires)</p>			

**ecosystem**



### DÉCHETS DIVERS

 LAMPES	 PILES	 BATTERIES	 CARTOUCHES D'ENCRE
 HUILES DE FRITURES	 HUILES DE VIDANGES	 BOUTEILLES DE GAZ	 BOUCHONS PLASTIQUES
 RADIOGRAPHIES	 DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX	 VERRES	 PAPIERS

## DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



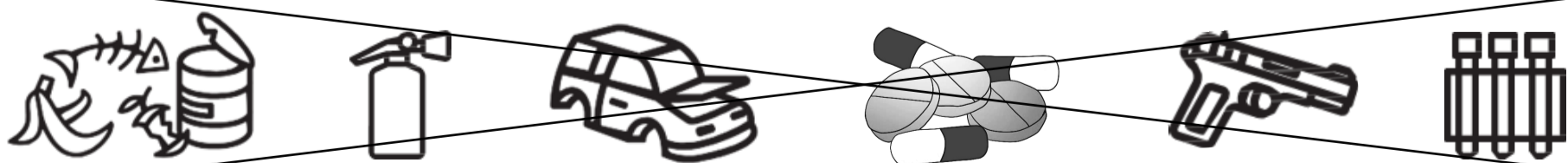
## LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)

Quantité limitée à 20 litres/semaine

Un DDS (*Déchet Diffus Spécifique*) est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement (ex : solvants, acides, bases, comburants, pâteux, etc.) Les DDS ne vont ni à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie.



## MAIS SURTOUT PAS ...



Ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets putrescibles (hors déchets verts), extincteurs, armes, munitions, explosifs, éléments entiers de véhicules, déchets amiantés, déchets radioactifs, déchets hospitaliers et médicaments

Pour tout autre déchet : nous consulter

**Collecte...**

**Consignes de tri...**

**Compostage...**

**Déchetterie....**



**Une question,  
Un renseignement... ?  
N'hésitez pas,  
contactez-nous !**



**SMICTOM**  
NORD AVEYRON

**7 rue René Hémon - 12340 BOZOULS  
05 65 51 52 19**

**[contact@smictom-nord-aveyron.fr](mailto:contact@smictom-nord-aveyron.fr)**

** [www.smictom-nord-aveyron.fr](http://www.smictom-nord-aveyron.fr)**

** [smictom-nord-aveyron](https://www.facebook.com/smictom-nord-aveyron)**